

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le mardi 7 septembre 2010 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents ; Monsieur Jean-Guy Lavergne, Monsieur Serge Lafontaine, Monsieur Claude Desjardins, Monsieur Ward O'Connor, Monsieur Yvon Rivet et Monsieur Réal Lajeunesse

Autres présences; René Côté, Réjean Côté, Claude Moirn, Martine Duperré, Margot Marenger, France Danis, Marc Émond, Carole Rozon

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2010-09-198

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-09-199

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 2 août 2010 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-09-200

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 30 AOÛT 2010

Monsieur le conseiller Yvon Rivet propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 30 août 2010 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-09-201

#### ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Yvon Rivet propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 10675 au # 10722 pour un montant de 19,240.84 \$

Comptes fournisseurs à payer; chèques # 10723 au # 10790 pour un montant de 32,352.08\$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Directrice générale/secrétaire, trésorière

Adoptée à l'unanimité

2010-09-202

DEMANDE COMPLÉMENT D'ÉTABLISSEMENT ;  
RSL Stanny inc/ Relais 58

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Réal Lajeunesse propriétaire du Restaurant Relais 58, située au 27 route 117 a fait une demande auprès du ministère des Ressources naturelles pour un agrandissement du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le terrain demandé est d'une grandeur de 100 pieds par 400 pieds sur le côté nord et de 60 pieds par 300 pieds sur le côté sud de son terrain actuel ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain servira à une nouvelle installation sanitaire, car son installation n'est plus conforme aux exigences ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne voit d'objection à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE M. le conseiller, Réal Lajeunesse, absent lors de cette assemblée et s'étant abstenue des discussions à ce sujet lors du comité de travail précédent, pour éviter qu'il y est regard de conflit d'intérêt.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et résolu par les membres du conseil présent à cette assemblée d'appuyer le propriétaire du restaurant le Relais 58 dans sa demande auprès du ministère des Ressources naturelles pour l'acquisition d'un terrain d'une grandeur de 100 pieds par 400 pieds sur le côté nord et de 60 pieds par 300 pieds sur le côté sud de son terrain actuel;

Adoptée à l'unanimité

2010-09-203

COLLOQUE DE ZONE

Proposé par Monsieur Claude Desjardins, et il est résolu d'autoriser la directrice générale Liliane Crytes, a assisté au colloque de l'association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Aylmer les 15 et 16 septembre 2010.

Il est entendu que les frais reliés à ce colloque lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2010-09-204

DÉJEUNER AU PROFIT DE CENTRAIDE

CONSIDÉRANT QUE la campagne Centraide 2001 est lancée;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande aux municipalités d'organiser des déjeuners ou autres activités pour amasser des fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'organiser un déjeuner pour le 5 décembre 2010 au centre municipal et que les argents ramassés seront distribués à l'organisme Centraide.

Adoptée à l'unanimité

2010-09-205

AVIS AUX POMPIERS :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a demandé au chef pompier qu'il avise les pompiers que le conseil désirait obtenir une copie des permis de conduire des pompiers qui ont leur classe 4A (véhicule d'urgence) ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est pour se rendre conforme aux exigences du schéma de couvertures de risques en incendie et pour les assurances ;

CONSIDÉRANT QU'un pompier seulement a apporté sa copie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'envoyer une lettre à chaque pompier leur demandant de nous fournir une copie de leur permis de conduire pour ceux qui ont la classe 4a et aussi apporté les attestations (certificats) du cours de pompier 1, pour nos dossiers. Un délai de 14 jours leur sera accordé.

Adoptée à l'unanimité

2010-09-206

DEMANDE DE BACS SUPPLÉMENTAIRES ; PEINTURES RÉCUPÉRÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton a une entente avec la compagnie Peintures Récupérées depuis 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente, elle nous fournit trois bacs, un pour de la peinture, et deux pour les huiles usées;

CONSIDÉRANT QUE nous avons un très grand nombre de contenants toutes les semaines et que les bacs se remplissent très vite et la compagnie ne les ramassent pas régulièrement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit remiser ces contenants et elle n'a pas la place pour cela et pour l'environnement ce n'est pas sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QU'IL serait préférable d'obtenir au moins quatre autres bacs pour les huiles usées ce qui aiderait grandement à la propreté de l'écocentre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine, et résolu de demander à la compagnie Peintures Récupérées pour nous allouer quatre bacs de plus pour les huiles usées ;

Adoptée à l'unanimité

2010-09-207

ACHATS DE SIGNETS PUBLICITAIRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Proposé par Monsieur Yvon Rivet et résolu de faire l'achat de 300 signets pour la promotion de la bibliothèque. Ces signets sont offerts par Biblio Outaouais aux coûts de 25.00\$ la centaine. Ces signets seront inclus dans les comptes de taxes 2011.

Adoptée à l'unanimité

NOMINATION DE L'ASSISTANT DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service d'incendie Monsieur Pierre Beaudoin recommande la nomination de Monsieur Stéphane Mercier en tant assistant directeur;

2010-09-208

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de nommer Monsieur Stéphane Mercier, assistant, directeur du service d'incendie.

Adoptée à l'unanimité

2010-09-209

VENTE DES CAMIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour la vente des camions Ford 1989 et Dodge 1994 ;

CONSIDÉRANT QUE deux personnes ont déposé des soumissions soient ;

Pour le camion Ford 1989 ; Marc-André Lyrette au montant de 900\$  
Monsieur Richard Lévesque au montant de 700\$

Pour le camion Dodge 1994; seulement Monsieur Richard Lévesque au montant de 2,800\$ ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à la vente des camions à Monsieur Marc-André Lyrette pour le Ford 1989 au montant de 900\$ et le Dodge 1994 à Monsieur Richard Lévesque au montant de 2800\$.

Adoptée à l'unanimité

2010-09-210

TRAVAUX DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QU'il faut remplacer plusieurs ponceaux sur les chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a 2 ponceaux de 30 pieds par 24 pouces à changer à l'intersection des chemins Châte-Rouge et chemin du quatrième rang, deux ponceaux de 20 pieds par 6 pieds de diamètre sur le chemin de Montcerf près de Jacques Lamarche, 2 ponceaux de 20 pieds par 24 pouces sur le chemin de Montcerf vers le numéro civique 333 et un ponceau de 30 pieds par 18 pouces sur le chemin du lac Lytton ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des ponceaux avec les collets s'élèvent à 8,733.68\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et résolu de procéder à l'achat et à la pose de ces ponceaux.

Adoptée à l'unanimité

DEMANDE AU MDDEP POUR AUTORISATION ;  
TRAVAUX RAMPE DE MISE À L'EAU RIVIÈRE DÉSERT

CONSIDÉRANT QUE la rampe de mise à l'eau de la rivière Désert a été construite en 2006 ;

2010-09-211

CONSIDÉRANT QUE sur un côté, il y a glissement de terrain sur un côté de la rampe;

CONSIDÉRANT QU'au lieu de réparer ce glissement de terrain, la municipalité aimerait détruire et enfouir cette rampe et revégétaliser le sol;

CONSIDÉRANT QUE cette rampe n'est pratiquement pas utilisée et quasi inutilisable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et résolu de mandater la directrice générale Liliane Crytes à faire une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'enfouir cette rampe de mise à l'eau.

Adoptée à l'unanimité

2010-09-212

FERMETURE DE CHEMIN

CONSIDÉRANT QUE depuis 2009, il y a un glissement de terrain très important sur le chemin de Montcerf près de la rivière vers le numéro civique 267 ;

CONSIDÉRANT QUE l'an passé des travaux ont été effectués pour essayer de corriger la situation, mais au printemps, le chemin à continuer à se détériorer par en dessous et que même une partie de la berge s'est complètement affaissée dans la rivière Désert ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une subvention à la protection civile étant donné l'ampleur des travaux ;

CONSIDÉRANT QU'IL est préférable de fermer le chemin, car celui-ci devient dangereux pour la circulation et que le conseil veut par cette action, veiller à la sécurité des utilisateurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de fermer le chemin de Montcerf à l'endroit où celui-ci s'est affaissé et d'aviser les médias et les contribuables de cette situation.

Adoptée à l'unanimité

2010-09-213

MANDAT À FONDEX POUR ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande auprès de la protection civile pour obtenir une subvention pour réparer le chemin de Montcerf ;

CONSIDÉRANT QUE la protection civile demande une étude géotechnique pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de mandater la firme Fondex Shermont pour la préparation et confection d'une étude géotechnique pour les travaux sur le chemin de Montcerf.

Adoptée à l'unanimité

## RÉPONSE À ALAIN PATRY

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alain Patry a fait l'acquisition d'un terrain du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune en 2008;

2010-09-214

CONSIDÉRANT QUE le terrain acquis a été cadastré à l'origine pour être un accès au terrain vendu par le MRNF et il s'avère cependant que la position du chemin public vis-à-vis la propriété de Monsieur Patry passe à une distance moyenne de 33 mètres au sud-est de la limite de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE pour acquérir cette parcelle de terrain Monsieur Patry a été obligé de faire cadastrer le terrain acquis et le restant du chemin montré à l'originnaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme Barbe et Robidoux réclame à Monsieur Patry des frais d'arpentage de 879\$ plus les taxes pour le terrain restant;

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2009, Monsieur Patry avait fait une demande au conseil municipal pour payer ces frais ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait refusé sa demande;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Patry a refait une demande le 2 septembre dernier et nous demande de lui rembourser la somme de 1166.78\$ soit les coûts d'arpentage de 879\$ plus les taxes, plus les intérêts (49.61\$) et 125\$ pour le dérangement occasionné ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux informations reçues de l'arpenteur géomètre, la municipalité n'a pas à payer pour ce cadastre, car le terrain n'appartient pas à la municipalité, mais au ministère et que la municipalité n'a pas à payer ce montant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de répondre à Monsieur Patry et l'informer que la municipalité n'a pas l'intention de payer cette facture.

Adoptée à l'unanimité

Note ; Monsieur Claude Morin demande au conseil la permission de rendre public, la résolution # 2010-08-192, intitulée Modifications de la loi sur l'évaluation. Monsieur le maire lui a répondu que cette résolution est publique et qu'il peut informer les médias.

2010-09-215

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.15 heures, Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Monsieur Alain Fortin  
Maire

---

Madame Liliane Crytes  
Directrice générale